



REPUBLIQUE DE GUINEE  
Travail-Justice-Solidarité

- C.E.N.I. -

COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE

N° ..... N° 067 ..... C.E.N.I./BN/.....

Conakry, le 17 JAN 2013

**Le Président**

A

Monsieur le Haut Commandant de  
la Gendarmerie et de la Justice  
Militaire - Commandant de la  
FOSSEPEL.

CONAKRY

**OBJET** : Mise en place des Démembrements de la CENI.

Monsieur le Haut Commandant,

Dans le cadre de la restructuration de la commission électorale nationale indépendante (CENI), j'ai l'honneur de vous informer que notre institution procédera à la mise en place de ses démembrements sur toute l'étendue du territoire de la République de Guinée pour compter du 17 janvier 2013. Cette mission consistera :

1. à l'installation des membres des Commissions Electorales Préfectorales Indépendantes (CEPI) et des membres des Commissions Electorales Sous Préfectorales Indépendantes (CESPI) des préfectures et sous-préfectures, des Commissions Electorales Communales Indépendantes (CECI) pour la zone de Conakry ;
2. à leur prestation de serment conformément aux dispositions de l'article 40 du règlement intérieur de la CENI ;
3. à l'élection des bureaux exécutifs des structures ainsi installées ;
4. à la formation des nouveaux membres des démembrements ;
5. à l'affichage des listes électorales de 2010.

En tant que partenaire privilégié de la CENI pour la sécurisation de toutes les opérations électorales sur le terrain, la participation de votre Structure au succès de cette mission, à travers l'implication des services déconcentrés de la FOSSEPEL, est vivement sollicitée.

A ce titre nous vous saurions gré de bien vouloir prendre toutes les dispositions utiles afin d'assurer la sécurisation des commissaires dans leurs déplacements ainsi que les lieux d'exécution de leurs activités sur toute l'étendue du territoire, à partir du 17 janvier 2013.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie Monsieur le Haut Commandant, de croire en ma considération distinguée.

